

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 juillet 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014**

**2014 V. 155** Vœu relatif aux assassinats de civils adolescents et à l'escalade de la violence au Proche Orient.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que trois adolescents civils israéliens, Naftali Frenkel (16 ans), Gilad Shaer (16 ans) et Eyal Yifrah (19 ans), ont été enlevés et assassinés en raison de leur nationalité israélienne et de leur religion juive ;

Considérant que leurs corps ont été retrouvés lundi 30 juin 2014 ;

Considérant que le Président de la République, François HOLLANDE, a déclaré : "Je condamne fermement le lâche assassinat d'Eyal Yifrah, Naftali Frenkel et Gilad Shaer et présente mes sincères condoléances à leurs familles ainsi qu'au peuple et aux autorités d'Israël" ;

Considérant que le Ministre des Affaires Etrangères, Laurent FABIUS, a déclaré : "J'exprime mon horreur et mon indignation face à ces crimes odieux, lâches et barbares" ;

Considérant que l'Ambassadeur de France en Israël a déclaré : "Je suis en état de choc. Je condamne ce meurtre, cet acte de barbarie. Mes condoléances aux familles des trois adolescents et à tout le peuple d'Israël. J'ai l'espoir que les auteurs de ce crime barbare, ignoble, soient arrêtés et jugés. Les Français sont avec vous ce soir. J'appelle à la retenue contre toute forme de vengeance et je fais confiance à l'Etat d'Israël pour que justice soit rendue" ;

Considérant qu'en dépit des appels très fermes des autorités israéliennes au refus de toute forme de vengeance, Mohamad Abou Khdeir, un adolescent palestinien de 16 ans a été enlevé et assassiné dans la soirée puis la nuit du 1er au 2 juillet ;

Considérant qu'à la suite de cet assassinat, le Gouvernement israélien a fait montre d'une très grande célérité et fermeté dans l'arrestation des criminels et que 6 membres d'un réseau nationaliste extrémiste juif israélien ont été arrêtés et incarcérés en attendant d'être déféré à un tribunal ;

Considérant que la mère de Naftali Frenkel, l'un des trois lycéens assassiné a déclaré qu'il "serait horrible et méprisable" que Mohamad Abou Khdeir ait été tué par vengeance, ajoutant : "il n'y a pas de différence entre les sangs versés. Un meurtre est un meurtre, quels que soient la nationalité ou l'âge. Il n'y a aucune justification, pas de pardon ou d'expiation" ;

Considérant que la mère de Naftali Frenkel a annoncé son intention de rencontrer la mère de Mohamad Abou Khdeir pour favoriser le dialogue et la paix ;

Considérant qu'aucune cause légitime ne justifie de tels actes et qu'ils doivent être dénoncés avec la même vigueur par tous ceux qui se battent pour la reconnaissance des droits légitimes des Israéliens et des Palestiniens, et qui nourrissent l'espoir qu'ils vivent un jour en paix ;

Considérant que, suite à ces événements, le Hamas a engagé une action militaire massive par le bombardement coordonné des plus grandes villes israéliennes, notamment Jérusalem et Tel Aviv, ville à laquelle la Ville de Paris est liée par un accord de coopération ;

Considérant que pour mettre fin aux bombardements, l'armée israélienne a, à son tour, engagé dans la bande de Gaza des opérations militaires aériennes et terrestres qui ont engendré la mort de nombreux civils palestiniens parmi lesquels des enfants ;

Considérant que cette escalade d'une ampleur inédite impacte directement les sociétés civiles israéliennes et palestiniennes ;

Considérant enfin qu'en raison de la chronologie des événements, le vœu déposé par Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et les élus du groupe UMP le 1er juillet relatif à l'assassinat des trois adolescents israéliens ne pouvait faire référence aux conséquences tragiques qui en ont découlé ;

Sur proposition de M. Patrick KLUGMAN, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

Que tous les membres du Conseil de Paris, aux côtés de Mme la Maire de Paris :

- Condamnent fermement, et ce quels que soient les motifs idéologiques, les meurtres de civils en raison de leur appartenance nationale, religieuse ou ethnique.
- Condamnent le fait que, quelle que soit la nature du conflit, des populations civiles, des équipements publics ou des collectivités puissent être prises délibérément pour cible dans le cadre d'un conflit armé.
- Appellent les justices israéliennes et palestiniennes à la plus grande sévérité dans le respect de l'Etat de droit s'agissant des meurtres des adolescents israéliens et palestiniens.
- Appellent le Gouvernement israélien et l'Autorité Palestinienne à une reprise de négociations en vue d'un accord politique durable permettant une paix durable entre Israéliens et Palestiniens.